

## INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS ET CANDIDATES

### **Spécialiste des écosystèmes côtiers et marins : Programme Pacific BioScapes**

## **TABLE DES MATIÈRES**

- A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE**
- B. PROGRAMME PACIFIC BIOSCAPES**
- C. DESCRIPTION DU POSTE**
- D. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI**
- E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

## A. Informations générales sur le PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement* (PROE) est l'organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Il dispose également de bureaux régionaux aux Fidji, en République des îles Marshall et à Vanuatu.

Près de 150 personnes travaillent pour le PROE ; il dispose d'un budget annuel d'environ 35 millions d'USD pour l'année 2022.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l'engagement profond des États et des autorités des îles du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation, et insiste sur l'importance d'une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

### **Mandat**

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et d'apporter son aide aux États et aux territoires insulaires océaniens afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

### **Vision**

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** :

*« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures ».*

### **Membres**

Le PROE compte 21 Membres parmi les États et les territoires insulaires océaniens :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes du Nord
▪ Îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa
▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokélaou
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu
▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis-et-Futuna
▪ Nioué	

et 5 États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

- Australie
- France

- Nouvelle-Zélande
- Royaume-Uni
- États-Unis d'Amérique

## ***Buts et objectifs du PROE***

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en leur offrant, ainsi qu'à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l'échelle régionale.

Les Membres océaniens et métropolitains sont convenus de ce que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de dix ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement ainsi que des priorités stratégiques en matière de stratégie sociale et de gouvernance, et qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux de la Stratégie, ainsi que dans les « Valeurs » fondamentales du PROE.

### ***Objectifs régionaux***

- **Objectif régional 1** : Les peuples océaniens bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques ;
- **Objectif régional 2** : Les peuples océaniens bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients ;
- **Objectif régional 3** : Les peuples océaniens bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution ;
- **Objectif régional 4** : Les peuples océaniens et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

### ***Objectifs organisationnels***

- **Objectif organisationnel 1** : Le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
- **Objectif organisationnel 2** : Le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution des programmes et le soutien apporté aux Membres pour l'élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
- **Objectif organisationnel 3** : Le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4** : Le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.
- **Objectif organisationnel 5** : Le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

### ***Les valeurs du PROE***

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre **valeurs** simples. Ces valeurs se retrouvent dans tous les aspects de notre travail :

- Nous valorisons l'**environnement**.
- Nous valorisons notre **personnel**.

- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité.
- Nous valorisons l'**intégrité**.

## **B. Programme UE-ACP pour la biodiversité et les paysages marins et terrestres du Pacifique (« Pacific BioScapes »)**

Le PROE met en œuvre une composante dans le cadre d'un Accord de financement en vigueur entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'UE pour la mise en œuvre du Programme d'aide intra-ACP pour les petits États insulaires en développement et pays côtiers d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (« pays ACP »). Ce Programme a été approuvé dans sa globalité pour un budget total de 35 millions d'euros, dans le cadre des actions programmatiques menées au titre de la Note stratégique et du Programme indicatif 2014-2020 de la coopération intra-ACP et du 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement au bénéfice des organisations et institutions régionales et des pays ACP. Ce Programme contribue directement aux objectifs de développement durable 14 et 15, ainsi qu'aux objectifs des trois conventions de Rio : la Convention des Nations Unies sur la biodiversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le Programme favorisera également l'égalité des sexes et la bonne gouvernance. Son objectif global est de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable 14 (« Vie aquatique ») et 15 (« Vie terrestre »), en portant une attention particulière sur la lutte contre les changements climatiques, le renforcement de la résilience et l'environnement, et d'apporter son concours à la lutte contre les menaces qui pèsent sur le développement des petits États insulaires et côtiers en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en s'intéressant particulièrement à l'exécution des modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (« Orientations de Samoa »).

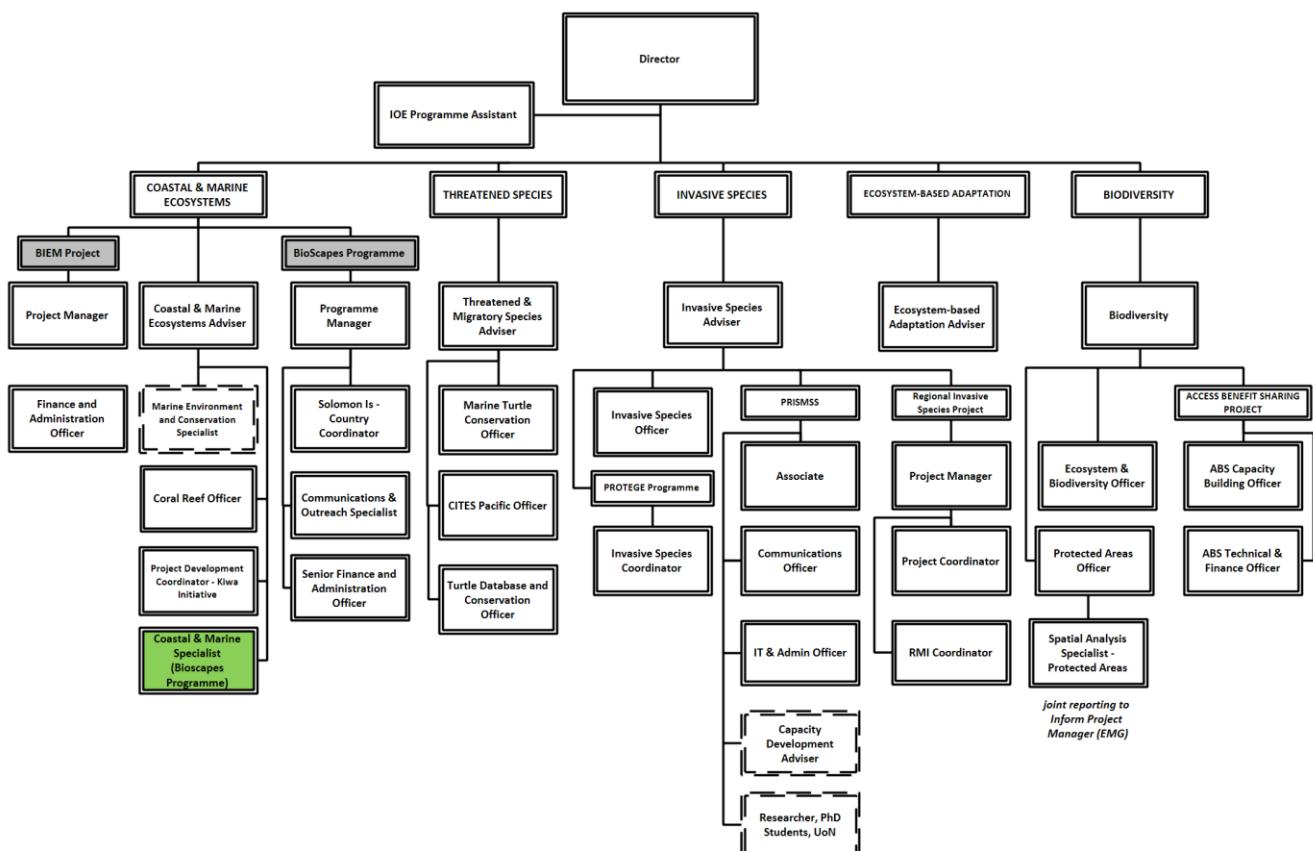
La composante de ce Programme pour la région Pacifique des pays ACP est le Programme pour la biodiversité et la durabilité des paysages marins et terrestres du Pacifique (« Pacific BioScapes »), qui sera géré et exécuté par le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE). Le Programme contribuera au développement durable des petits États insulaires en développement du Pacifique en encourageant et en améliorant la gestion et l'utilisation durable des ressources marines et côtières. Il ouvre des perspectives pour la résolution des problèmes critiques qui touchent la biodiversité marine et côtière, et pour des réponses écosystémiques en vue de l'adaptation aux changements climatiques. Les petits États insulaires en développement du Pacifique font face à des problèmes environnementaux de plus en plus importants, qui risquent d'avoir des effets extrêmement négatifs sur les ressources naturelles dont dépendent leur économie nationale et les moyens d'existence des populations locales. Le Programme appliquera des approches telles que « du massif au récif », qui intègrent les environnements marins et terrestres et visent à lever les obstacles à la bonne conservation et un usage durable de la biodiversité. Trente activités seront financées par le Programme dans le cadre de son domaine de résultats n° 1 (renforcement des capacités des pays du Pacifique à bien gérer la biodiversité marine et côtière et renforcement de la résilience face aux changements climatiques) et n° 2 (appuyer les efforts consentis aux niveaux local, national et régional en vue de l'évaluation, de la conservation, de la protection, de la gestion et de l'usage durable de la biodiversité marine et terrestre).

En plus des activités régionales et sous-régionales, 11 pays du Pacifique (États fédérés de Micronésie, Fidji, îles Cook, îles Salomon, Kiribati, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des îles Marshall, Samoa, Tonga et Vanuatu) mettront en œuvre des activités aux niveaux local et national financées par le Programme. Le PROE collaborera avec divers partenaires de la société civile et ONG actifs dans les différents pays et dans la région afin d'accompagner la bonne exécution des activités aux niveaux national et sous-régional. L'exécution et la coordination se feront dans le cadre du Programme du PROE pour les écosystèmes insulaires et océaniens, avec une participation particulière de l'ensemble des sous-programmes : Écosystèmes côtiers et marins, Espèces menacées et migratrices, Biodiversité, Espèces envahissantes.

## C. DESCRIPTION DU POSTE

<b>Intitulé du poste :</b>	Spécialiste des écosystèmes côtiers et marins, Programme Pacific BioScapes
<b>Programme :</b>	Écosystèmes insulaires et océaniques (EIO)
<b>Sous-programme :</b>	Écosystèmes côtiers et marins
<b>Sous la responsabilité de :</b>	Conseiller en écosystèmes côtiers et marins
<b>Responsable de :</b> <b>(Nombre total de personnes)</b>	0
<b>Objet du poste :</b>	<p><b>Ce poste vise à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les capacités du PROE à concevoir et mettre en œuvre des approches régionales pour la gestion des écosystèmes marins et côtiers, notamment en ce qui concerne l'exécution du Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique aux niveaux national et régional.</li> <li>Prodiguer des conseils stratégiques, politiques et techniques aux Membres du PROE afin de les aider à atteindre leurs objectifs prioritaires en matière de gestion et de conservation des écosystèmes côtiers et marins, dans le cadre du Programme Pacific BioScapes.</li> </ul>
<b>Date :</b>	janvier 2022

### Contexte organisationnel



## Principaux domaines de résultats

Le poste de **Spécialiste des écosystèmes côtiers et marins, Programme Pacific BioScapes**, concerne les principaux domaines de résultats suivants :

1. Assistance et conseils en matière de stratégies, de techniques et d'élaboration de politiques
2. Exécution du Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique
3. Mise en réseau, partenariats et collaboration
4. Communication

*Les exigences relatives aux principaux domaines de résultats susmentionnés sont brièvement décrites ci-après.*

Responsabilités du ou de la titulaire du poste	Indicateurs de bonne performance
<p><b>1) Assistance et conseils en matière de stratégies, de techniques et d'élaboration de politiques</b></p> <p>a) Prodiguer des conseils techniques et assurer une supervision technique pour favoriser la bonne mise en œuvre des activités du Programme Pacific BioScapes.</p> <p>b) Dispenser des conseils stratégiques et techniques aux Membres du PROE et aux principales parties prenantes concernant les enjeux liés aux écosystèmes côtiers et marins et leur apporter une assistance à ce sujet, aux niveaux national et régional.</p> <p>c) Contribuer à la définition des approches régionales de la gestion des écosystèmes marins.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les activités du Programme Pacific BioScapes portant sur les écosystèmes côtiers et marins sont bien mises en œuvre.</li><li>• Des conseils techniques pertinents et bien documentés sont prodigués en temps opportun à propos des écosystèmes côtiers et marins.</li><li>• Les conseils techniques et stratégiques prodigués appuient le rôle du PROE en matière de protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la région.</li><li>• Le PROE dispense des conseils de haute qualité à ses Membres concernant les enjeux associés à la gestion des écosystèmes marins régionaux.</li></ul>
<p><b>2) Exécution du Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique</b></p> <p>a) Fournir des contributions techniques et des conseils de haute qualité dans le but de favoriser la mise en œuvre du Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique dans toute la région.</p> <p>b) Contribuer aux activités de renforcement des capacités des pays insulaires du Pacifique afin de définir des données de référence et de gérer, réhabiliter et surveiller les récifs coralliens.</p> <p>c) Mettre en place des méthodes de suivi des récifs coralliens à l'échelon local, compatibles avec les exigences en matière de production de comptes rendus sur l'état de l'environnement et de la conservation, les indicateurs mondiaux de la biodiversité et les objectifs de développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une assistance technique efficace et précise est fournie aux pays, aux parties prenantes et aux partenaires dans la mise en œuvre du Plan d'action.</li><li>• Les capacités des pays choisis à gérer et à surveiller les récifs coralliens sont renforcées et entretenues.</li><li>• Des méthodes adaptées de surveillance des récifs coralliens sont élaborées, communiquées et appliquées dans toute la région.</li><li>• Des activités de gestion et de conservation des récifs coralliens sont mises en œuvre dans les pays choisis et portent des fruits.</li></ul>

<p>d) Concevoir et diriger la mise en œuvre d'activités de gestion des récifs coralliens dans les pays choisis.</p>	
<p><b>3) Mise en réseau, partenariats et collaboration</b></p> <p>a) Contribuer à la création de partenariats et à la collaboration avec les organisations partenaires concernées (dont l'Initiative internationale pour les récifs coralliens, ICRI).</p> <p>b) Collaborer étroitement avec les partenaires d'exécution du Programme Pacific BioScapes pour veiller à la bonne mise en œuvre des activités portant sur les écosystèmes côtiers et marins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les liens entre le PROE et les partenaires sont renforcés.</li> <li>• Les contributions du PROE à l'ICRI sont appréciées.</li> <li>• Les activités du Programme sont menées à bien, produisant des résultats pérennes.</li> </ul>
<p><b>4) Communications</b></p> <p>a) Collaborer avec le ou la Spécialiste en communications et sensibilisation du Programme pour concevoir et disséminer des produits de communication et de sensibilisation efficaces et de haute qualité sur les enjeux en matière d'écosystèmes côtiers et marins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une communication efficace permet d'obtenir un fort taux de mobilisation de la part des parties prenantes et des partenaires lors de l'exécution et de la promotion des activités et résultats en matière d'écosystèmes côtiers et marins.</li> <li>• Des supports de communication et de sensibilisation de haute qualité sont produits et disséminés.</li> </ul>

### Remarques

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Les mesures exactes de performance concernant ce poste devront être examinées plus en détail par son ou sa titulaire et par son superviseur ou sa superviseuse, dans le cadre du Système d'amélioration des performances.

Cette section peut être insérée directement dans le plan d'amélioration des résultats personnels.

### **Complexité du travail**

#### **Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :**

- Veiller à la bonne mise en œuvre des activités prioritaires dans le cadre du Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique.
- Orienter ou superviser les activités choisies dans le cadre du Programme Pacific BioScapes.
- Maintenir des relations utiles et productives avec les organismes et les interlocuteurs·trices au niveau national.
- Collaborer avec les partenaires d'exécution et les principales parties prenantes.

## Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature du contact le plus courant
<b>Externe</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pays Membres</li> <li>• UE</li> <li>• Partenaires d'exécution</li> <li>• Organisations scientifiques</li> <li>• Organisations régionales et internationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseils et aide</li> <li>• Collaboration et concertations</li> <li>• Rédaction de rapports</li> <li>• Négociations</li> <li>• Communication</li> </ul>
<b>Interne</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller en écosystèmes côtiers et marins</li> <li>• Gestionnaire du Programme Pacific BioScapes</li> <li>• Équipe du Sous-programme sur les écosystèmes côtiers et marins</li> <li>• Équipe du Programme au niveau du Secrétariat du PROE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recevoir des instructions</li> <li>• Prodiguer des conseils et fournir une assistance</li> </ul>

## Niveau de délégation

### Le ou la titulaire du poste :

- gère et supervise les budgets de certaines activités du Programme Pacific BioScapes ;
- peut certifier les dépenses dans le budget du Programme ;
- peut négocier pour certaines activités du Programme au nom du PROE.

## Profil personnel

### Qualifications

#### Indispensables

1. Avoir obtenu au minimum un diplôme de master en écologie côtière et marine, gestion et planification côtière, sciences de l'environnement, biologie marine ou dans un autre domaine technique correspondant, OU, à défaut, un diplôme de licence assorti d'une expérience professionnelle pertinente en sus de l'expérience professionnelle minimum exigée dans les domaines concernés.

### Connaissances et expérience

#### Indispensables

2. Au moins sept ans d'une vaste expérience dans le domaine de la programmation et de la gestion des écosystèmes côtiers et marins et tout autre domaine pertinent, de préférence dans la région du Pacifique insulaire. Un savoir-faire acquis dans la gestion des récifs coralliens est un atout.
3. Excellente connaissance des enjeux propres aux écosystèmes côtiers et marins et des menaces qui pèsent sur la région du Pacifique insulaire, en particulier ceux qui touchent à la gestion des récifs coralliens et des écosystèmes côtiers associés.

- |   |
|---|
| 4. Excellente expérience et gestion des relations, démontrant un haut niveau de coopération constructive et professionnelle avec divers acteurs.  |
| 5. Vaste expérience en gestion et leadership, notamment à un haut niveau consultatif, compétences analytiques et capacité à travailler avec des équipes rassemblant divers parcours techniques, et connaissance approfondie des environnements multiculturels et pluridisciplinaires. |
| 6. Vaste expérience de la gestion de projets, dont la gestion de contrats et la conception et l'exécution d'activités de programme de travail intégrées.  |
| 7. Excellente expérience en communication, négociation et production de comptes rendus à destination de publics divers, ainsi qu'une vaste expérience dans le renforcement des capacités, en particulier dans le contexte du Pacifique.   |

## **Capacités essentielles, attributs et compétences propres au poste**

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseils techniques</li> <li>• Connaissances analytiques et environnementales</li> <li>• Planification, budgétisation et exécution des programmes de travail</li> <li>• Compétences communicationnelles à l'oral et à l'écrit</li> </ul>
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enjeux environnementaux dans la région des îles du Pacifique</li> <li>• Connaissance des nouveaux enjeux et problèmes en matière d'environnement</li> <li>• Pratiques de modification du comportement</li> <li>• Gestion de projet, développement, suivi et évaluation :</li> <li>• Accords internationaux pertinents concernant la gestion des zones marines et côtières, les changements climatiques et la gestion des océans.</li> </ul>
Connaissances pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes généraux de gestion</li> <li>• Égalité hommes-femmes</li> </ul>
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan stratégique du PROE</li> <li>• Programmes de travail du PROE</li> <li>• Plan de mise en œuvre des performances du PROE</li> </ul>

## **Comportements essentiels**

Il est attendu des membres du personnel du PROE qu'ils et elles adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, lesquels revêtent une importance essentielle dans le cadre de l'amélioration des performances personnelles :

- Esprit d'initiative en matière d'environnement
- Prestation de services
- Valorisation de notre personnel
- Intégrité

## **Modification de la description de poste**

*Des modifications dans la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail (entre autres du fait de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs). Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.*

## D. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

*« En raison de la pandémie de COVID-19 qui touche la région et de la priorité donnée par le Secrétariat du PROE à la sécurité, à la santé et au bien-être de son personnel, veuillez noter que d'éventuels retards pourraient survenir dans la prise de rendez-vous. Il sera possible d'aborder cette question en profondeur avec les candidats et candidates sélectionné·es ; toute nomination ou recrutement ne seront envisagés que lorsque les conditions dans la région permettront l'intégration de nouveaux et nouvelles membres du personnel. »*

**Lieu d'affectation :** Le poste sera basé à Suva, aux Fidji.

**Durée :** Mandat de cinq ans, renouvelable en cas de poursuite des activités du Programme.

**Salaire :** Le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 11 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base sera de 36 326 DTS par an, ce qui équivaut actuellement à 57 764 USD par an. Après confirmation de la période d'essai, ce salaire passera à 40 867 DTS, soit l'équivalent de 64 984 USD par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de rendre compte du niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis. La progression sur l'échelle des traitements dépendra de l'évaluation des performances annuelles.

**Ajustements :** Les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l'échelle internationale sont versées en talas du Samoa et ajustées mensuellement, en tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au tala du Samoa (SAT) au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS seront cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération sera versée chaque mois en SAT équivalents. Au moment de la rédaction de la présente description, le taux de change est d'environ 1,00 USD pour 2,40 SAT.

**Mandat:** Pour le personnel recruté en dehors des frontières des Fidji, le mandat commence dès le jour où le candidat retenu quitte son domicile pour prendre ses fonctions. La nomination est soumise à un examen médical favorable, à un extrait de casier judiciaire vierge ainsi qu'à une période d'essai de six mois.

Une nomination peut être résiliée : i) à l'expiration de la période désignée ; ii) suite à la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties ; iii) sans préavis d'aucune des parties sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ou ; iv) à la suite d'un renvoi pour raison disciplinaire, avec ou sans préavis.

**Évaluation des performances :** L'évaluation des performances annuelles et les primes qui y sont corrélées reposent sur le processus d'amélioration des performances personnelles du Secrétariat.

### **POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DES FIDJI, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :**

**Frais de déménagement :** Le PROE peut prendre en charge certains frais de nomination et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières des Fidji, comme les frais de voyage ou de logement du candidat retenu, et des personnes à charge qui l'accompagnent, entre le point de recrutement et Suva, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;

- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles et les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 6 mètres ;
- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat ou la candidate retenu·e et chaque membre de sa famille.

**Indemnité d'installation** : Un montant forfaitaire de 2 500 DST peut être versé dès la prise de fonction et à l'arrivée à Suva. Au cours actuel, ceci équivaut à 3 975 USD.

**Hébergement provisoire et assistance** : À leur arrivée à Suva, le ou la candidat·e retenu·e et les personnes à sa charge peuvent disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de 6 jours ouvrables. Le candidat retenu peut bénéficier d'une assistance pour l'aider à s'installer à Suva. Cette aide inclura notamment la recherche d'un logement convenable à louer.

**Privilèges et immunités** : La rémunération du PROE est non imposable pour les personnes qui ne sont pas citoyennes ou résidentes du Samoa ; cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par elles pendant moins de six mois, dans les 6 mois suivant la prise de fonction.

**Indemnité de rapatriement** : Le candidat ou la candidate retenu·e aura droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n'ait pas été prolongé ou renouvelé.

**POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉTRANGER, LES CLAUSES SUIVANTES SONT D'APPLICATION :**

**Indemnité pour frais d'études** : Les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des couts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 6 500 USD par an et par enfant à charge, avec un maximum de 19 500 USD par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

**Vacances scolaires – Voyage** : Il est prévu de prendre en charge un billet d'avion en classe économique par an, entre le lieu d'enseignement (partant du principe qu'il s'agisse du domicile connu) et Suva pour (i) chaque enfant à charge qui n'étudie pas aux Fidji ou (ii) pour le membre du personnel ou l'époux(se) qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

**Congé familial – Voyage** : Un aller-retour en avion en classe économique est prévu entre Suva et le domicile reconnu pour le ou la membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de 18 mois de service, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

**Aide au logement** : Le personnel international pourra recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire aux Fidji pour un logement meublé de cadre expatrié. Son montant actuel est de 1 393 USD par mois. Cette aide sera revue annuellement et ajustée en fonction de l'évolution comparée du marché locatif local.

**Aide en matière de sécurité** : Les dépenses en matière de sécurité pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 1 000 USD par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

**Congé annuel** : 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

**Congés maladie** : 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

**Autres congés** : Des dispositions existent également pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

**Déplacements professionnels** : Le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour le personnel obligé de quitter Suva pour affaires.

**Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité** : L'ensemble des membres du personnel sont couvert·es par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

**Frais médicaux** : L'ensemble des membres du personnel du PROE et des personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

**Retraite** : L'ensemble des membres du personnel sont tenu·es de contribuer à une caisse de retraite reconnue. Un expatrié ou une expatriée recruté·e à l'étranger aura la possibilité de cotiser à une caisse de retraite locale ou de choisir un autre fonds pour sa cotisation à la retraite. Après approbation, le PROE versera le salaire de base minimum requis par la loi à la caisse choisie. Pour les Fidji, ce taux est actuellement de 5 %.

### **Formation et perfectionnement**

Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement dépendent du processus d'amélioration des performances personnelles du PROE et des plans individuels en la matière.

### **Définitions :**

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux·se et les enfants financièrement à la charge d'un ou d'une salarié·e.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié·e qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est enfant légitime ou légalement adopté et qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou tout autre organisme de l'enseignement supérieur ; ou
- souffre d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Par « expatrié·e », il faut entendre une personne recrutée à l'étranger, qui n'est pas citoyenne ou résidente permanente du Samoa, et qui ne réside au Samoa qu'en raison de son emploi au PROE.

**Égalité des chances** : Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

**Généralités** : La nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au ou à la candidat·e retenu·e.

## E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

**INDISPENSABLES** : Les candidatures doivent inclure :

1. Le formulaire de candidature dument complété téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site internet (*vous devez remplir intégralement tous les champs demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations indiquant que vous répondez aux critères ; ne faites PAS référence à votre CV. À défaut, votre candidature ne sera pas prise en considération.*).
2. Un CV détaillé.

***Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.***

**Envoi des candidatures :**

- a) **PAR COURRIEL** : (*OPTION PRÉFÉRÉE*) L'objet doit être libellé de la façon suivante « **Candidature au poste de Spécialiste des écosystèmes côtiers et marins, Programme Pacific BioScapes** » et l'envoyer à [recruitment@sprep.org](mailto:recruitment@sprep.org) OU
- b) **PAR LA POSTE OU PAR FAX** : La candidature doit être adressée et envoyée à : M. le Directeur général du PROE, P.O. Box 240, Apia ou par fax au numéro (685)20231 avec la mention suivante mise en évidence : « **Candidature pour le poste de Spécialiste des écosystèmes côtiers et marins, Programme Pacific BioScapes** »

Pour de plus amples renseignements sur le PROE et sur ses activités dans la région, veuillez consulter le site internet du PROE, [www.sprep.org](http://www.sprep.org)

Pour toute autre question, veuillez contacter M. Roger Warren au numéro (685) 21929 ext. 325 ou par courriel à l'adresse [rogerw@sprep.org](mailto:rogerw@sprep.org)

**Date limite de dépôt des candidatures : Lundi 28 février 2022** Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

**Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi**